

Ville de Châtelet

# AVIS URBANISME

L'Administration communale fait savoir que Madame PERPETE Christine

~~Dont les bureaux se trouvent à~~ demeurant à 6200 Châtelineau, rue Joseph Wauters 39

A ~~Ont~~ introduit une demande de :

- ~~- permis d'urbanisation~~
- ~~- modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~- certificat d'urbanisme~~

ayant trait à un (des) bien(s) sis **rue Joseph Wauters 39 à 6200 Châtelineau** et cadastré(s)  
**Chatelineau 1 (2) section A n° 17B53**

Le projet consiste à **remplacer une véranda existante**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet déroge aux prescriptions de l'aire du bâtisses agglomérées du règlement Communal d'Urbanisme, à savoir :

- point 1.1.5. Les profondeurs de construction des différents types de volumes doivent être en équilibre avec celles des constructions voisines, c'est-à-dire les volumes principaux entre-eux ou entre les volumes secondaires entre eux.
- point 1.5.1.1. Les volumes secondaires rez et attenant à la construction principale sont autorisés jusqu'à une profondeur totale de construction de 20 m au maximum à compter de l'alignement à condition de conserver un recul arrière.
- point 2.1.1. Les hauteurs sous corniches ou gouttières et faîtes des différents types de volumes doivent être en équilibre avec celles des constructions voisines, c'est-à-dire les volumes principaux entre-eux ou entre les volumes secondaires entre-eux.
- point 3.2.2.5. pour les volumes s'étendant à plus de 20 m de profondeur à partir de l'alignement, l'utilisation d'une toiture plate est obligatoire.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du **14 septembre 2017** au **28 septembre 2017**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture d'enquête qui se déroulera le **28 septembre 2017** de 16h00 à 17h00 à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012 – tous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Des explications techniques seront également fournies tous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture des bureaux et lors de la séance de clôture d'enquête qui se déroulera le **28 septembre 2017 de 16h00 à 17h00 ainsi que le 21 septembre 2017 jusque 20h00** à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012 – **SAUF LE MARDI.**

Châtelet, le

**07 SEP. 2017**

Le Directeur général f.f.,



Christine MAQUESTRIAU



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 07/12/2012)



Françoise ABAD/GONZALEZ